Envoyé en préfecture le 13/12/2022 Recu en préfecture le 13/12/2022

Publié le 13/12/2022

ID: 058-215800863-20221208-DEL2022_12_122-DE

République Française Département de la Nièvre Arrondissement de Cosne-Cours-sur-Loire Commune de Cosne-Cours-sur-Loire Date de la convocation : 02/12/2022 Date d'affichage : 02/12/2022 Nombre de membres afférents au

conseil municipal: 29

Extrait du registre des délibérations de la Commune de Cosne-Cours-sur-Loire Séance du 8 décembre 2022

L'an deux mille vingt-deux et le huit décembre à dix-neuf heures,

Le Conseil municipal de Cosne-Cours-sur-Loire, régulièrement convoqué, s'est réuni au Palais de Loire, salle du Belvédère, Rue du Général de Gaulle, sous la présidence de M. Daniel GILLONNIER, maire,

<u>Etaient présents</u>: Daniel GILLONNIER, Gilbert LIENHARD, Martine LEROY, Béatrice BOULOGNE, Yannis BONNET, Stéphanie OUVRY, Christine GUIBLIN, Nadine BREUZET, Patrick PONSONNAILLE, Alain DEDISSE, Frédéric CASSERA, Denis REBY, Alexandre BLANDIN, Florence GUILLAUME, Sylvie REBOULEAU,

Absents ayant donné procuration: Michel RENAUD à Gilbert LIENHARD, Annie MILLIARD à Martine LEROY, Frédéric GABEZ à Stéphanie OUVRY, Pauline PABIOT à Daniel GILLONNIER, Martine BOREL à Béatrice BOULOGNE.

Secrétaire de séance : Frédéric CASSERA.

Effectifs	15
Nombre de votants	20
Votes « Pour »	19
Votes « Contre »	0
Abstentions	1
Procurations	5

<u>Objet de la délibération</u>: Versements de subventions de fonctionnement avant le vote du Budget primitif 2023

Le Budget primitif sera voté avant le 15 avril 2023. Afin de ne pas pénaliser la trésorerie des associations Cosnoises, Monsieur le Maire propose de réaliser des versements aux associations avant le vote du Budget.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et plus précisément les articles L 2313 ;

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser les versements avant le vote du Budget primitif 2023 suivant le tableau ci-annexé et dans la limite des crédits dédiés aux subventions de fonctionnement du Budget 2022.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré et suivant l'avis favorable de la commission des finances.

AUTORISE les versements de subventions 2023 aux associations listées dans le tableau en annexe.

DIT que la dépense sera inscrite au Budget primitif 2023.

Reçu en préfecture le 13/12/2022

Publié le 13/12/2022



ID: 058-215800863-20221208-DEL2022_12_122-DE

Majorité.

Pour extrait conforme : Le Maire,



Reçu en préfecture le 13/12/2022

Publié le 13/12/2022



ID: 058-215800863-20221208-DEL2022_12_122-DE

Subventions de fonctionnement

Imputations	Associations Subventionnées	Montant avant vote du BP 2023
	0 - Services généraux	5 920,00 €
	020 - Administration Générale de la Collectivité	
65-65738	- COS du Personnel Communal (Comité des Œuvres Sociales de la Ville)	1 000,00 €
65-65738	- Amicale du Personnel Communal	300,00 €
	023 - Information, communication, publicité	
65-6574	- Cosne AVF Accueil des Villes Françaises	120,00 €
65-6574	- CDAD (Conseil Départemental de l'Accès au droit de la Nièvre)	1 500,00 €
	025 - Aides aux associations	
65-6574	- Groupe Choral "Variation"	300,00 €
65-6574	- Anciens Combattants et des victimes des deux guerres (ACVG)	200,00 €
65-6574	- ANDAVI	1 500,00 €
65-6574	- Association les amis des Grands Champs	300,00 €
65-6574	- Tarot club de Cosne	300,00 €
65-6574	- Club de modélisme ferroviaire	400,00 €
	1 - Sécurité et Salubrité publiques	100,00 €
	110 - Sécurité : services communs	
65-6574	- La Prévention routière	100,00 €
	2 - Enseignement et formation	13 904,50 €
	20 - Services communs	
65-6574	- ODCE Coopérative scolaire - Ecole Paul Bert - Classes transplantées	2 800,00 €
65-6574	- Amicale Franc Nohain - Ecole et Cinéma 7,50€ par élève	292,50 €
	211 - Ecoles maternelles	
	Coopérative scolaire 6,00 € et BCD 2,00 €/élève	
65-6574	- Amicale Franc Nohain - Coopérative scolaire et BCD	440,00 €
65-6574	- Les Enfants de Curie - Coopérative scolaire et BCD	368,00 €
65-6574	- ODCE Coopérative scolaire - école Paul Doumer - Coopérative scolaire et BCD	584,00 €

Reçu en préfecture le 13/12/2022

Publié le 13/12/2022



		Montant
Imputations	Associations Subventionnées	avant vote du
		BP 2023
65-6574	- Coopérative scolaire - Ecole de VILLECHAUD - Coopérative scolaire et BCD	152,00 €
	212 - Ecoles primaires	
	Coopérative scolaire 6,00 € et BCD 2,00 €/élève	
65-6574	- Amicale Franc Nohain - Coopérative scolaire et BCD	776,00 €
65-6574	- Coopérative scolaire - Ecole de VILLECHAUD - Coopérative scolaire et BCD	208,00€
65-6574	- Les Enfants de Curie - Coopérative scolaire et BCD	952,00 €
65-6574	- ODCE Coopérative scolaire - Ecole Paul Doumer - Coopérative scolaire et BCD	696,00€
65-6574	- ODCE Coopérative scolaire - Ecole Paul Bert - Coopérative scolaire et BCD	568,00€
	213 - Ecoles : classes regroupées	
65-6574	- Ecole Notre Dame - Coopérative scolaire et BCD	568,00 €
65-6574	- Centre Social - Acompte sur CLAS	2 000,00 €
65-6574	- Centre Social - Acompte sur CLAS - Centre Social - Acompte sur subvention périscolaire	3 500,00 €
05-0574	3 - Culture	51 900,00 €
	312 - Arts plastiques et autres activités artistiques	31 300,00 €
65-6574	- Association Formes et Couleurs	1 000,00 €
03 037 1	313 - Théâtres	1 000,00 0
65-6574	- Le Grenier du Nohain	5 200,00 €
65-6574	- La Compagnie de La Louve	4 800,00 €
	322 - Musées	
65-6574	- Association des Amis du Musée	1 200,00 €
	33 - Action Culturelle	
	- Trait d'Union 58 :	
65-6574	Salon du Livre	35 000,00 €
05-0574	Festival du Film	33 000,00 €
	Festival du Film Documentaire "Regards sur ailleurs"	
65-6574	- Comité des fêtes de Villechaud	300,00 €
65-6574	- Les Gabarriers du haut Val de Loire	500,00 €
65-6574	- Harmonie de Cosne - Concerts pour les cérémonies	1 500,00 €
65-6574	- L'Effet Cabaret	300,00 €

Reçu en préfecture le 13/12/2022

Publié le 13/12/2022



	ID: 058-215800863	
Imputations	Associations Subventionnées	avant vote du
		BP 2023
65-6574	- UP 2 Dance	300,00€
65-6574	- Quarante-sept deux	1 500,00 €
65-6575	- FSE pour Musi-chœur	300,00€
	4 - Sports et jeunesse	142 210,00 €
	<u>40 - Sports</u>	
65-6574	- Contrats d'objectifs sections de l'UCS	49 500,00 €
	Union cosnoise sportive section Basket	18 000,00 €
	UCS Football	18 000,00 €
	UCS Natation	6 500,00 €
	UCS XV Cosnois Val de Loire	7 000,00 €
65-6574	- Union Cosnoise Sportive - Bureau	3 000,00 €
65-6574	- UCS ATHLETISME	400,00 €
65-6574	- UCS - Esprit Bad Cosne sur Loire	1 650,00 €
65-6574	- UCS Basket	5 000,00 €
65-6574	- UCS Bowling Cosne	800,00€
65-6574	- Cosnois Boxing Club	3 000,00 €
65-6574	- UCS Canoë Kayak Club Marcel Renaud	2 700,00 €
65-6574	- UCS Cyclisme	2 400,00 €
65-6574	- UCS Cyclotourisme	300,00 €
65-6574	- UCS Football	19 000,00 €
65-6574	- UCS Football - accession National 3	10 000,00 €
65-6574	- UCS Gymnastique	3 000,00 €
65-6574	- UCS Judo	1 000,00 €
65-6574	- UCS Natation	9 000,00 €
65-6574	- UCS Pétanque	300,00€
65-6574	- UCS Plongée	800,00€
65-6574	- XV Cosnois Val de Loire	14 500,00 €
65-6574	- UCS Sports Boules	300,00€
65-6574	- UCS Tennis	7 000,00 €

Reçu en préfecture le 13/12/2022

Publié le 13/12/2022



		Montant
Imputations	Associations Subventionnées	avant vote du
		BP 2023
65-6574	- UCS Tennis de Table	1 000,00 €
65-6574	- UCS Arquebuse Cosnoise	2 500,00 €
65-6574	- UCS Tir à l'arc	1 160,00 €
65-6574	- UCS Twirling Bâton	600,00 €
	415 - Manifestation sportive	
65-6574	- UCS cyclisme - Course nocturne édition 2023	2 000,00 €
65-6574	- UCS Triathlon - Bike and run édition 2023	800,00€
65-6574	- UCS Boxe anglaise - Gala de boxe édition 2023	500,00€
	5 - Interventions sociales et santé	61 200,00 €
	510 - Santé - Services Communs	
65-6574	- CROIX ROUGE de Cosne	1 000,00 €
65-6574	- Association Cosnoise pour le Don de Sang Bénévole	400,00€
65-6574	- Aide à l'installation d'un médecin (9 000€ pendant 3 ans - 2021 à 2023)	9 000,00 €
	520 - Interventions Sociales - Services Communs	
65-657362	- C.C.A.S. de Cosne - Acompte	40 000,00 €
65-6574	- Mille et un coups de pouce	1 500,00 €
	521 - Service à caractère Social pour Handicapés et Inadaptés	
65-6574	- Association des Donneurs de Voix "Bibliothèque Sonore"	300,00€
	523 - Actions en faveur des personnes en difficulté	
65-6574	- Association TRAJECTOIRES	1 500,00 €
65-6574	- Resto du Cœur	4 000,00 €
65-6574	- Epicerie Solidaire	1 000,00 €
65-6574	- AFPLI	500,00€

Reçu en préfecture le 13/12/2022

Publié le 13/12/2022



		Montant
Imputations	Associations Subventionnées	avant vote du
		BP 2023
65-6574	- PUSL	2 000,00 €
	6 - Famille	1 200,00 €
	<u>60 - Famille</u>	
65-6574	- Association Mots pour Maux d'Enfants	1 200,00 €
	9 - Action Economique	4 000,00 €
	94 - Aides aux commerces	
65-6574	- ACC - Soutien activité commercial pour ACC	4 000,00 €
	TOTAL GENERAL	280 434,50 €